

Service Technique/Urbanisme

☎04.75.57.95.21

PC02625221V0051

Date de dépôt :29/12/2021

Demandeur : ROUSSET Guillaume

Pour : Construction d'une maison destinée  
à la vente ou à la location

Adresse terrain : 8bis Rue Henri Barbusse  
à PORTES LES VALENCE

**ARRETE DE RETRAIT N° 22/ 320**  
**D'UN ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE**

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu le permis de construire n°PC02625221V0051 déposé le 29/12/2021 par M. ROUSSET Guillaume, demeurant 975 Ancienne route de Crest 26800 Etoile sur Rhone, permis accordé le 08/02/2022 pour des travaux situés à 8bis RUE HENRI BARBUSSE à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet du permis de construire accordé, à savoir : Construction d'une maison destinée à la vente ou à la location

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de M. ROUSSET Guillaume reçu en date du 10/08/2022 indiquant qu'il ne donne pas suite à la décision susvisée ;

ARRETE :

**ARTICLE UNIQUE :**

L'arrêté accordé initialement en date du 08/02/2022 est RETIRÉE.

Fait à Portes Les Valence, le 11/08/2022  
P/Le Maire,  
L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZULINSKI.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**